



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

## **Appel à Projet Initiatives territoriales 2023**

Suivant les indications de la circulaire FIE du 7 avril 2023, 0,59 % de la somme des Autorisations d'Engagement attachées à l'enveloppe notifiée pour l'IAE, a fait l'objet d'une fongibilité pour financer les initiatives territoriales. En 2023, 1 149 284€ sont prévus pour le financement des initiatives territoriales dans le Grand Est, avec 149 284€ maintenus au niveau régional et 1 M€ réparti à part égale entre les départements (soit 100 000€ par département).

### **Objectifs :**

Dans le cadre du déploiement du plan de réduction des tensions de recrutements, l'appel à projets doit permettre d'expérimenter et d'évaluer des actions innovantes sur les thématiques suivantes :

- **Maintien dans l'emploi, accès et retour à l'emploi des publics éloignés de l'emploi.** Les projets proposeront des rapprochements entre les entreprises et les publics en insertion, en développant les immersions professionnelles, les rencontres directes entre les entreprises et les publics en recherche d'emplois tout en favorisant l'engagement des entreprises dans leurs réponses aux besoins en compétences, en facilitant le recueil des besoins en compétences des entreprises, soit dans une logique sectorielle ou une logique territoriale et en permettant de développer la préparation à l'accès à l'emploi pour les besoins identifiés.
- **Sécuriser les parcours professionnels des personnes les plus éloignées de l'emploi.** Les projets proposeront des parcours d'accompagnement et de formation individualisés, sans rupture pour les personnes bénéficiant d'un contrat d'insertion. Ils chercheront à valoriser et à reconnaître les compétences acquises en situation de

travail, dans les domaines du savoir-être et des compétences professionnelles acquises afin de faciliter l'insertion professionnelle. La diversité des lieux d'accueil et des solutions proposées est attendue, ainsi que toute action permettant de mettre les personnes en situation de mobilité géographique et professionnelle.

### **Finalités des actions :**

- L'accompagnement de publics prioritaires vers les métiers d'avenir, métiers en tension, en difficultés de recrutement, en manque d'attractivité sur des territoires particuliers ;
- L'amélioration de la fluidité des parcours ;
- L'accompagnement des entreprises dans leurs process de recrutements et dans la mise en relation avec des publics en recherche d'insertion.

Les projets visant à rapprocher les entreprises des publics en parcours IAE seront donc priorités.

Ce Fonds d'Initiatives Territoriales (FIT) pourra permettre de soutenir des actions qui seront jugées pertinentes de par leur impact en termes de maintien, d'accès et de retour à l'emploi des publics cibles.

Ce fond n'a pas vocation à prendre en charge :

- des actions soutenues par le FDI ;
- les activités des réseaux de l'IAE (qui bénéficient par ailleurs de financements nationaux et régionaux) ;
- le coût d'une embauche, isolée d'un projet global ;
- l'animation des Clubs d'entreprises.

Le soutien du Fonds pour les Initiatives Territoriales n'est pas pérenne et les projets retenus devront prévoir un cofinancement à **hauteur de 20 % minimum** dans le cadre de partenariat.

Aussi, les projets devront permettre d'**identifier clairement les postes de dépenses** proposées et faire apparaître **les ressources prévues**, notamment le cofinancement et/ou l'autofinancement.

Un bilan sera exigé à l'issue de l'action et pourra entraîner un ordre de reversement en cas de sous-réalisation.

l'engagement des crédits doit avoir lieu avant le **24 novembre 2023**. Toutefois, la prestation visée et détaillée dans la convention peut être exécutée **au-delà du 31 décembre 2023**.

### **Publics ciblés par les propositions :**

Les publics visés via cet appel à projet sont les personnes en recherche d'emploi résidant dans l'Aube, inscrites ou non à Pôle emploi. Sont visées les personnes pas ou peu qualifiées, éloignées de l'emploi, en situation particulière (public senior, en QPV, ZRR, réfugiés, jeunes en parcours d'insertion, publics en IAE , situation d'handicap).

Le projet précisera le nombre de personnes potentiellement concernées.

### **Modalités pratiques de dépôts des dossiers et de conventionnement :**

La demande de financement du projet devra être justifiée par la **décomposition en action/sous action et process**. Le projet devra donc mettre **en visibilité les coûts de l'accompagnement et de l'ingénierie et prévoir les indicateurs de suivi et d'évaluation** adaptés et devra être accompagné par le **formulaire de demande de subvention** (CERFA 12156-06-01).

Le dossier de candidature fait partie intégrante de l'appel à projets.

**Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau jusqu'au 31 juillet 2023.**

Les réponses à l'appel à projet (descriptif du projet, indicateurs), le CERFA (demande de subvention) pourront être adressées en version numérique à la DDETSPPS Aube à l'adresse mail : [anais.bonnard@aube.gouv.fr](mailto:anais.bonnard@aube.gouv.fr) et [nathalie.cusac@aube.gouv.fr](mailto:nathalie.cusac@aube.gouv.fr).

Vous pouvez poser vos questions sur l'appel à projets tout au long du délai, auprès de : [anais.bonnard@aube.gouv.fr](mailto:anais.bonnard@aube.gouv.fr) et [nathalie.cusac@aube.gouv.fr](mailto:nathalie.cusac@aube.gouv.fr)